

# CONSEIL MUNICIPAL DE GÉMOZAC

Séance du 18 janvier 2023

## PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil municipal de Gémozac se sont réunis à la mairie le 18 janvier 2023 à 18h30, sur convocation adressée le 11 janvier 2023.

### **PRÉSENTS :**

M. Loïc GIRARD, Mme Monique BÉLIS, M. Pascal BRAUD, Mme Virginie LARUE, M. Thierry AUDEBERT, M. Yves BELIS, M. Jean Pierre GIRARD, M. Jean-Jacques NIVET, M. Gérard AUBRY, Mme Danielle DAGORN, Mme Laurence CHEVALLIER, Mme Sonia PAVARD. M. Jean-Pierre MORDANT, M. Jean-Michel BLANCHARD, M. Jean-Bernard DAVID, Mme Maribel COPLEY, Mme Catherine CLOCHARD, M. Christian LUCAZEAU

**ABSENTS :** Mme Catherine RAVELAUD, M. Daniel CHABOT, Mme Sylvie RABET-LARGE, Mme Corinne MORISSON

### **POUVOIRS :**

M. Daniel CHABOT a donné pouvoir à M. Pascal BRAUD  
Mme Sylvie RABET-LARGE a donné pouvoir à M. Yves BELIS  
Mme Corinne MORISSON a donné pouvoir à M. Loïc GIRARD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Thierry AUDEBERT

Quorum : 11

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 07 décembre 2022
- Cession d'un chemin rural chez Ballanger
- Budget principal et budgets annexes : ouverture de crédits en section d'investissement
- Agence France Locale : garantie d'emprunt
- Dispositif de recueil des cartes d'identité et des passeports : recrutement d'un agent contractuel
- Budget annexe Louzignac : décision modificative
- Compte rendu des délégations du Maire

Le compte rendu de la séance du 07 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

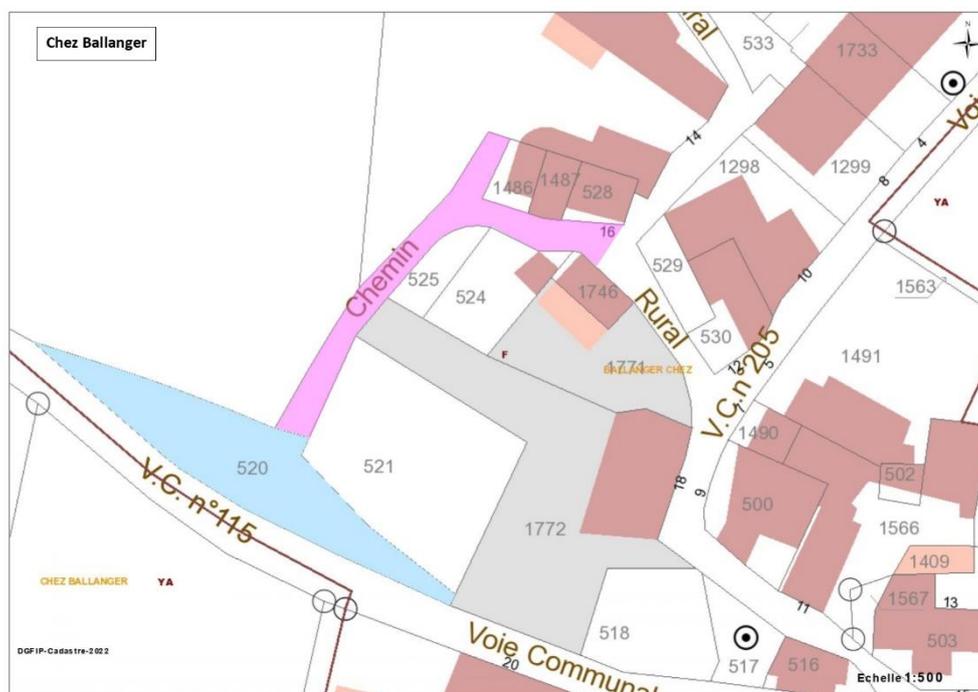
## 01 – Cession d'un chemin rural

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 12 septembre 2022, le Conseil municipal a accepté de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L.161-10 du Code Rural concernant un chemin rural sis « Chez Ballanger » (plan ci-dessous) pour lequel Mesdames JOANNE et MORIN se sont portées acquéreurs.

L'enquête publique sur ce projet s'est déroulée du 5 au 19 décembre 2022 sans aucune observation du public.

Le Service des domaines a été consulté en date du 18 janvier 2023 pour prolonger l'avis émis le 24 décembre 2020.

Le Conseil municipal, approuve l'aliénation du chemin rural, sis au lieu-dit « Chez Ballanger » à Mesdames JOANNE et MORIN au prix de 0,30 euros / m<sup>2</sup>.  
Les frais de notaire et de bornage seront à la charge des acquéreurs.



Vote à l'unanimité

## 02 - Budget principal - ouverture de crédits en section d'investissement - exercice 2023

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 570 679,14 euros dans l'attente du vote du budget.

Vote à l'unanimité (21 voix)

### **03 - Budget annexe camping - ouverture de crédits en section d'investissement - exercice 2023**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 10 334,80 euros dans l'attente du vote du budget.

Vote à l'unanimité (21 voix)

### **04 - Budget annexe réseau de chaleur - ouverture de crédits en section d'investissement - exercice 2023**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 5 298,64 euros dans l'attente du vote du budget.

Vote à l'unanimité (21 voix)

### **05 - Agence France Locale : garantie d'emprunt**

Monsieur le Maire rappelle qu'un emprunt a été souscrit auprès de l'Agence France Locale pour financer les travaux d'aménagement du centre-bourg et qu'il convient de délibérer chaque année sur la garantie à apporter.

Le Conseil municipal décide d'octroyer à l'Agence France Locale une garantie à hauteur de l'encours de dette de la commune.

Vote à l'unanimité (21 voix)

### **06 – Recrutement pour création du service de recueil des cartes d'identité et des passeports**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour le service administratif pour la mise en place et la gestion du service de recueil des cartes d'identité et des passeports.

A ce titre, un emploi au grade d'adjoint administratif territorial à temps non complet (17,5/35<sup>e</sup>) est créé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 pour une durée de 6 mois.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote à l'unanimité (21 voix)

## 07 – Budget annexe Lotissement Louzignac - décision modificative n°1 sur exercice 2022

Le Conseil municipal décide de modifier le budget principal comme suit :

### Section d'investissement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
3351-040	Terrains	3 243,61	
16876	Autres établissements publics locaux	-3 243,61	

### Section de fonctionnement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
7133-042	Variation des encours de production de biens		3 243,61
022	Dépenses imprévues	3 243,61	

## 08 – Compte rendu des délégations du Maire

- Aménagement des routes de Royan et Cravans :

L'aide financière de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été sollicitée à hauteur de 40 % sur un montant subventionnable de 995 626,82 euros HT.

L'aide financière de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été sollicitée à hauteur de 9,9 % sur un montant subventionnable de travaux de 246 861,71 euros HT.

PLAN DE FINANCEMENT H.T.		
COMMUNE	498 631,40	50,1 %
DETR	398 250,72	40 %
DSIL	98 744,69	9,9 %
TOTAL	995 626,82	100 %

- Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

L'aide financière de l'Etat au titre de la DETR a été sollicitée à hauteur de 60 % pour poursuivre l'installation de DECI dans certains villages (Chez Foucaud / Le Maine Plat / Les Brandes / Chez Goeffroy - Chez Tantin / Chez Barré / Labattut / La Tournerie).

Le montant global des travaux, frais de bornage et d'actes notariés est estimé à 108 144,32 euros H.T.

PLAN DE FINANCEMENT H.T.		
DETR	64 886,59 €	60 %
Commune	21 628,87 €	20 %
Département	21 628, 86 €	20 %
TOTAL	108 144,32 €	100 %

\*\*\*

Fin de la séance à 19h30

Le Maire

Le secrétaire de séance

Loïc GIRARD

Thierry AUDEBERT